

Dossier de presse

Attribution du label

Sélestat

Ville d'art et d'histoire

Sélestat[®]
Alsace Centrale

Sélestat, Ville d'art et d'histoire

Vendredi 19 février 2016, Monsieur le Maire et son équipe se sont rendus à Paris au Ministère de la Culture et de la Communication à Paris pour soutenir la candidature de Sélestat au label Ville d'art et d'histoire devant le Conseil National des Villes et Pays d'art et d'histoire.

A l'issue de la présentation du Maire et des échanges avec les membres du jury, le Conseil National a décidé de donner un avis favorable sur la candidature de Sélestat.

Cette décision vient reconnaître les efforts fournis par la collectivité en matière de protection et de valorisation de la qualité architecturale, urbaine et paysagère et de sensibilisation des publics à l'architecture et au patrimoine et incite à poursuivre en ce sens.

L'avis du Conseil National va maintenant être transmis au Ministère de la Culture et de la Communication. La décision du Ministère devrait être transmise à la Ville de Sélestat dans les semaines à venir. La Ville pourra ensuite signer la convention décennale la liant à l'État l'engageant à respecter et à mettre en œuvre les objectifs du label Ville d'art et d'histoire.

Contact presse

Violette LAMANT
Responsable de service
Service valorisation et animation du patrimoine
03 88 58 85 46
violette.lamant@ville-selestat.fr

www.selestat.fr

Qu'est-ce que le label Ville d'art et d'histoire ?



Logo des Villes et Pays
d'art et d'histoire

Ce label, délivré par le Ministère de la Culture et de la Communication depuis 1985, concrétise une politique de valorisation du patrimoine et de l'architecture. Il est attribué aux villes qui animent leur patrimoine en le mettant en scène dans sa diversité. La ville labellisée doit signer une convention élaborée avec la direction régionale des patrimoines et (DGP) et la direction régionale des affaires culturelles (DRAC). Véritable partenariat entre l'État et la commune, cette convention, d'une durée de 10 ans, fixe les engagements et obligations des différents acteurs.

Comment Sélestat a obtenu ce label ?

Sélestat s'est engagée dans les démarches de labellisation en 2011. Trois grandes étapes ont marqué la candidature :

- **La réalisation d'un diagnostic territorial**

Lors de son élaboration, de nombreux acteurs du territoire ont été sondés (habitants, partenaires culturels, commerçants, enseignants...). Les services de la ville ont également pu s'appuyer sur de nombreuses données, études et ouvrages.

- **L'élaboration d'un plan d'actions**

Sur la base des conclusions issues du diagnostic, la Ville s'est ensuite attelée à la construction d'un plan d'actions, deuxième étape du projet. Structuré autour de 7 axes et composé de 28 actions, le plan d'actions peut être considéré comme une ligne de conduite adoptée par la Ville pour mieux connaître, protéger et partager ses patrimoines et pour améliorer son cadre de vie en développant la qualité architecturale et paysagère.

- **La rédaction d'un dossier de candidature**

La troisième étape du projet a été marquée par la rédaction d'un dossier de candidature qui dresse la carte d'identité du territoire, revient sur la politique menée par la municipalité depuis une dizaine d'années et présente le projet élaboré dans le cadre de la labellisation. Ce dossier de candidature a été soumis à l'ensemble des membres du jury du Conseil National des Villes et Pays et d'art et d'histoire.



Réunion publique : présentation du diagnostic
11 avril 2013



Comité de pilotage : présentation du plan d'actions
29 janvier 2014



Réunion publique : présentation de la candidature
3 novembre 2015

Les prochaines échéances liées à la labellisation

Afin que la labellisation devienne effective, il reste quelques démarches administratives à finaliser qui seront suivies d'une redéfinition des ressources humaines associées au projet :

- la transmission de l'avis du Conseil National à la Ministre de la Culture et de la Communication,
- l'envoi de la décision du Ministère de la Culture et de la Communication à la Ville de Sélestat,
- la validation de la convention en Conseil Municipal le 31 mars 2016,
- la signature de la convention décennale entre la Ville et l'État,
- la restructuration et le renforcement du service porteur du label (recrutement sur épreuves de l'animateur de l'architecture et du patrimoine, renforcement de l'équipe actuelle et nouvelle dénomination du service).

Ce qu'implique le label pour Sélestat

Si la convention signée par Sélestat implique un soutien financier et technique de la part du Ministère, la Ville de Sélestat, quant à elle, devra :

- développer le service patrimoine actuel en s'inscrivant dans la reconnaissance du personnel par le ministère de la culture et de la communication,
- développer les publications Ville d'art et d'histoire. En devenant labellisée, la Ville de Sélestat intègre un réseau national comptant quelques 180 territoires. Ce réseau est identifié par une charte graphique que la Ville déclinera sur ses futures publications,
- veiller à ce que sa politique de valorisation du patrimoine réponde aux exigences du réseau des villes d'art et d'histoire,
- envisager l'extension du label Ville d'art et d'histoire à un label Pays d'art et d'histoire,
- créer un Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP).



Brochure de présentation des actions éducatives de la Ville d'Angers



Programme 2015 des Journées Européennes du Patrimoine de la Ville de Royan

Les projets 2016 en lien avec le label

Tout au long de sa candidature, la Ville de Sélestat a montré combien elle était déjà engagée dans les actions en lien avec le label (aménagement urbain, protection du cadre de vie et du patrimoine, amélioration de l'habitat, sensibilisation des publics....).

En 2016, la Ville continue sur sa lancée et sont notamment prévus au programme :

- la poursuite de la requalification des espaces publics : place d'Armes, rue des Prêcheurs, rue des Tailleurs, rue de la Jauge, rue Sainte-Foy,
- le réaménagement urbain de l'entrée nord du centre historique,
- la poursuite du projet d'aménagement du quartier gare,
- la mise en œuvre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement urbain (OPAH-Ru) et d'une Opération de Restauration Immobilière,
- la mise en place d'un dispositif de subvention plus incitatif pour les travaux de restauration patrimoniale,
- la poursuite du projet de réhabilitation de la Bibliothèque Humaniste,
- la réalisation de travaux d'entretien et d'urgence des églises Saint-Georges et Sainte-Foy : maçonnerie, pierre de taille, menuiserie, couverture, vitraux...,
- les travaux de rénovation de la toiture et des façades de la chapelle Saint-Quirin,
- l'adoption du Règlement Local de Publicité,
- la montée en puissance des activités patrimoniales à destination des publics : renforcement et renouvellement de la programmation grand public et jeune public,
- la création et le développement des publications Ville d'art et d'histoire : élaboration d'un programme d'activités, d'une brochure de présentation des actions éducatives proposées par les services et de monographies axées sur les patrimoines,
- la poursuite du développement des ressources patrimoniales en ligne (mise en ligne de documents écrits, vidéos, visuels et sonores en lien avec l'histoire, l'architecture et les patrimoines sélestadiens),
- la sensibilisation au label des élus et techniciens des communes environnantes en vue de l'extension vers un Pays d'art et d'histoire.